

Copie certifiée conforme à l'original délivré en unique
exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en
cas de cession ou de nantissement de créance consenti
conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée
facilitant le crédit aux entreprises.

EURE ET LOIR

A Maintenon le 22 09 2025



Ville de MAINTENON

Rues Lejars et Maréchal Foch

Travaux de voirie
et reprise de trottoirs

1 Acte d'engagement

EURL EMPEREUR

28 Rue des Canaux

28190 COURVILLE SUR EURE

Tél : 02 37 23 76 99

Email : y.empeur@orange.fr

Indice	Date	Objet	Date :	Echelle :
			17/06/2025	
			Dessiné par :	
			YE 26/11/2024	

Sommaire

1. Objet du marché	3
1.1 Décomposition en tranches	3
1.2 Nomenclature	3
2. Intervenants au marché	3
2.1 Maître d'ouvrage	3
2.1.1 Mandataire agissant au nom et pour le compte du maître d'ouvrage	3
2.1.2 Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	3
2.1.3 Comptable public assignataire des paiements	3
2.2 Contractant	4
3. Durée du marché – Délais d'exécution – Reconduction	5
3.1 Période de préparation	5
3.2 Délai d'exécution	5
3.3 Reconduction	6
4. Prix	6
4.1 Décomposition des travaux en tranches	6
4.2 Conséquences financières de la non-exécution ou de l'exécution d'une tranche optionnelle	7
4.2.1 Indemnité de dédit pour non-exécution d'une tranche optionnelle	7
4.2.2 Rabais en cas d'exécution d'une tranche optionnelle	7
4.2.3 Indemnité d'attente	7
5. Prestations similaires	7
6. Avance	7
7. Signature du candidat	8
8. Acceptation de l'offre	8

Copie certifiée conforme à l'original délivré en unique
exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en
cas de cession ou de nantissement de créance consenti
conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée,
facilitant le crédit aux entreprises.

1 Maitron Le 22 09



Copie certifiée conforme à l'original délivré en unique
exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en
cas de cession ou de nantissement de créance consenti
conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée,
facilitant le crédit aux entreprises.

Procédure : 28-25-003

1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet : Ville de MAINTENON Rues Georges Lejars et du Maréchal Foch

Travaux de voirie et reprise de trottoirs.



1.1 Décomposition en tranches

Il est prévu une décomposition en tranches. Le marché comporte une tranche ferme et 1 tranche(s) optionnelle(s) définie(s) ci-après :

Tranche ferme : Rue Georges Lejars

Tranche optionnelle n°2 : Rue du Maréchal Foch

1.2 Nomenclature

CPV : 45233120-6 – Travaux de construction de routes
--

2. Intervenants au marché

2.1 Maître d'ouvrage

Ville de Maintenon

Adresse : 7 Place Aristide Briand 28133 MAINTENON Cedex 0

Téléphone : 02 37 23 00 45

Mail : mairie@maintenon.fr

Représenté par : Monsieur le Maire : **Thomas LAFORGE**

Référence de la délibération autorisant la signature du marché :

2.1.1 Mandataire agissant au nom et pour le compte du maître d'ouvrage

Ville de Maintenon

Adresse : 7 Place Aristide Briand 28133 MAINTENON Cedex

Représenté par :

Thomas LAFORGE

2.1.2 Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances

Monsieur le Maire : Thomas LAFORGE

2.1.3 Comptable public assignataire des paiements

Le trésorier de la commune de MAINTENON – SGC – 8 Impasse du Quercy – 28115 LUCE Cedex.

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme

désigné ci-dessus.

2.2 Contractant

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

JE M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.

J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.

JE CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

☐ **Le signataire :** M. MAIGNAN Franck

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

☐ engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

☐ **Le mandataire ⁽¹⁾ :**

☐ du groupement solidaire

☐ solidaire du groupement conjoint

s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe ⁽²⁾ à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat ⁽³⁾ :

SAS EIFFAGE ROUTE IDFCO - ETS CENTRE VAL DE LOIRE - AGENCE EURE-ET-LOIR

Adresse de l'établissement :

6 rue Louis Blériot CS32110 28637 GELLAINVILLE cedex

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

2, rue Hélène Boucher - BP 70007 - 93337 NEUILLY-SUR-MARNE

Adresse électronique : chartres.route@eiffage.com
 Téléphone : 0237916262
 Télécopie :
 SIRET : 433 604 196 00520
 APE : 4211Z
 Numéro de TVA intracommunautaire : TVA FR 17 433 604 196

Références bancaires :

IBAN : FR76 3000 4008 5000 0100 8899 048
 BIC : BNPAFRPPXXX

3. Durée du marché – Délais d'exécution – Reconduction

3.1 Période de préparation

La durée de la période de préparation, telle qu'elle est proposée par le candidat est de :

À valoriser par le candidat en précisant l'unité.

2 semaines

Cette durée proposée ne pourra toutefois excéder la durée plafond de 1 mois jours.

Dans le cas où la proposition du candidat serait supérieure, c'est cette durée plafond qui sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

3.2 Délai d'exécution

Les délais d'exécution sont laissés à l'initiative du candidat.

Lorsqu'un délai plafond par tranche est précisé, le délai d'exécution proposé n'est retenu que s'il est inférieur ou égal à ce délai plafond.

Dans le cas contraire, le délai plafond imposé par le pouvoir adjudicateur constituera le délai contractuel applicable et, en l'absence de proposition de délai, le délai plafond est appliqué.

À valoriser par le candidat

Tranche		Délai plafond	Délai proposé
N°	Désignation		
1	Rue Georges Lejars	2 mois 15 jours	1 mois
2	Rue du Maréchal Foch	15 jours	1 semaine

Pour la tranche ferme, la période de préparation commencera à courir à compter de la notification du marché. Le délai d'exécution commencera à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service (OS) qui prescrira de commencer les prestations de la tranche.

Pour les tranches optionnelles, les délais d'exécution partent à compter de la date fixée par l'ordre de service (OS) prescrivant de commencer les prestations de la tranche concernée.

Délais limites d'affermissement des tranches optionnelles à compter de l'origine du délai contractuel de la tranche ferme :

Tranche optionnelle n°2 : 6 mois



09 25

3.3 Reconduction

Le marché ne sera pas reconduit.

4. Prix

L'offre est constituée par le bordereau de prix unitaires ci-annexé.

Le montant du marché tel qu'il résulte du détail estimatif ci-annexé (application du bordereau des prix unitaires) est de :

Montant HT (en chiffres) (€) : 177 352,32
Montant TVA (au taux de 20,00 %) : 35 470,46
Montant TTC (en chiffres) (€) : 212 822,78
Montant TTC (en lettres) (€) : DEUX CENT.DOUZE.MILLE.HUIT.CENT.VINGT-DEUX.EUROS.ET.SOIXANTE-DIX-HUIT
CENTS

En cas de groupement, la répartition détaillée des prestations à exécuter par chacun des membres du groupement et le montant du marché revenant à chacun sont décomposés dans l'annexe ci-jointe.

4.1 Décomposition des travaux en tranches

Les travaux sont décomposés en une tranche ferme et 1 tranche(s) optionnelle(s) :

Tranche ferme	161 168,08	32 233,62	193 401,70
Tranche optionnelle n°2	16 184,24	3 236,85	19 421,09

Tranche ferme (en toutes lettres) :

Montant TTC (€) : CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE QUATRE CENT UN EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTS

Tranche optionnelle n°2 (en toutes lettres) :

Montant TTC (€) : DIX-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN EUROS ET NEUF CENTS

Montant total (en toutes lettres) :

Montant TTC (€) : DEUX CENT DOUZE MILLE HUIT CENT VINGT-DEUX EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS

En cas de groupement, la décomposition est détaillée dans l'annexe ci-jointe.

4.2 Conséquences financières de la non-exécution ou de l'exécution d'une tranche optionnelle

4.2.1 Indemnité de dédit pour non-exécution d'une tranche optionnelle

En cas de non-exécution d'une tranche optionnelle, il ne sera pas fait application d'une indemnité de dédit.

4.2.2 Rabais en cas d'exécution d'une tranche optionnelle

En cas d'exécution d'une tranche optionnelle, il ne sera pas fait application d'un rabais.

4.2.3 Indemnité d'attente

Il ne sera pas fait application d'une indemnité d'attente.

5. Prestations similaires

Les prestations similaires à celles du présent marché pourront être attribuées au même titulaire par un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

6. Avance

Une avance est prévue dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Titulaire unique ou mandataire : ☐ Refuse de percevoir l'avance
☒ Accepte de percevoir l'avance

L'attention des candidats est attirée sur le fait que si aucun choix n'est fait, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise accepte de percevoir l'avance.

La perception de l'avance par les cotraitants et sous-traitants est indiquée dans les annexes.

L'avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l'article Avance du CCAP qui détermine également les garanties à mettre en place par la ou les entreprises.

Copie certifiée conforme à l'original délivré en unique
exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en
cas de cession ou de nantissement de créance consenti
conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée,
facilitant le crédit aux entreprises.

A Maintenon le 22 09



7. Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A :GELLAINVILLE.....

Le :vendredi 22 août 2025.....

Mention(s) manuscrite(s)

« Lu et approuvé »

Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement :

Lu et approuvé 
ROUTE.....
ILE DE FRANCE / CENTRE OUEST.....
Ets Centre Val de Loire - Agence Eure et Loir.....
Grue Louis EIFFAGE - CS 32110.....
28637 GELLAINVILLE Cedex.....
Tél. : 02.37.91.62.62.....
Siret : 433 604 196 00520.....

8. Acceptation de l'offre

Les sous-traitants proposés dans les actes de sous-traitance annexés au présent acte d'engagement sont acceptés comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A :

Le :

Le pouvoir adjudicateur,

Copie certifiée conforme à l'original délivré en unique
 exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en
 cas de cession ou de nantissement de créance consenti
 conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée
 facilitant le crédit aux entreprises,

A Maintenen
 22 09 2025



Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :

- ☐ Le prestataire
- ☐ Le mandataire du groupement

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le :

- ☐ Par le prestataire
- ☐ Par le mandataire du groupement destinataire

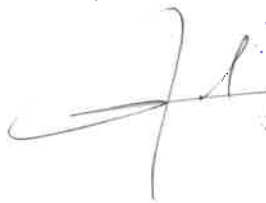
Pour le représentant du pouvoir adjudicateur,

A :, Le : (Date d'apposition de la signature ci-après)

.....

Copie certifiée conforme à l'original délivré en unique
exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en
cas de cession ou de nantissement de créance consenti
conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée,
facilitant le crédit aux entreprises,

A Maintenan le 12 09

A Maintenon le 09 09 2025

Procédure : 28-25-003



Annexe à l'acte d'engagement

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CRÉANCES

• Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

SIRET : 21280227600015

Nom : Ville de Maintenon

Adresse : 7 Place Aristide Briand 28133 MAINTENON Cedex 0

Désignation de la personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2391-28 du Code de la commande publique : Le maire

Désignation du comptable public assignataire : Le trésorier principal

• Identification du créancier au titre du marché public

Désignation du créancier :

SIRET :

Raison sociale :

Adresse :

Coordonnées bancaires du créancier :

IBAN :

Renseignements complémentaires sur le créancier :

Titulaire du marché	☐
Sous-traitant de premier rang	☐
Membre d'un groupement solidaire	☐
Membre d'un groupement conjoint	☐
Mandataire solidaire	☐
Mandataire conjoint	☐
Agissant pour son propre compte	☐
Habilitation à céder ou nantir la créance du groupement	☐
Dans ce dernier cas, indiquer la référence de l'habilitation :	

• Identification de la créance cessible

Désignation du marché et de son montant :

Référence du marché obtenue au plus tard lors de la notification :

Date :

Montant (HT, montant TVA et TTC) :

A Maintenon le 22 09 2025

Copie certifiée conforme à l'original délivré en un seul exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 facilitant le crédit aux entreprises.



Le cas échéant :

Désignation de la tranche :

Montant de la tranche (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation du lot :

Montant du lot (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation du bon de commande :

Montant du bon de commande (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de variation de prix applicables à la créance :

.....

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de pénalités susceptibles d'être appliquées à la créance :

.....

Le cas échéant, autres renseignements :

• Renseignements complémentaires affectant le marché et/ou la créance

L'acheteur renvoie les parties aux documents du marché



Si la case précédente n'a pas été cochée, remplir les champs suivants :

Le cas échéant :	
Le marché prévoit le versement d'une avance au créancier au titre du marché :	☐
En cas d'avance, son pourcentage	 %
Le marché prévoit une retenue de garantie :	☐
En cas de retenue de garantie, son pourcentage	 %
Le marché prévoit un délai d'exécution des prestations :	☐
Si un délai d'exécution est prévu, le délai mentionné est de :	
Le marché prévoit des dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :	☐
Si elles sont prévues, les dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :	
Le marché prévoit un délai maximum de paiement :	☐
Si un délai maximum de paiement est prévu, il est de :	
S'il est prévu, référence du taux des intérêts moratoires mentionné	
Le marché prévoit un montant :	☐
Montant prévu pour l'ensemble du marché :	 € TTC
Montant prévu pour la tranche concernée :	 € TTC
Montant prévu pour le lot concerné :	 € TTC
Pour les accords-cadres à bons de commande, indiquer :	
Montant minimum :	 € TTC

Montant maximum :	 € TTC
Montant estimé :	 € TTC
Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants ayant droit au paiement direct :	☐
Cette partie non sous-traitée est au maximum de :	 € TTC

• Informations supplémentaires en cas de groupement

Désignation des membres du groupement :

SIRET pour chaque membre du groupement :

Désignation du mandataire :

• Modification(s) ultérieure(s) de la créance

(À renseigner autant de fois que nécessaire)

1ère modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
2ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
3ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
4ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
Nième modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature

En cas de cession ou de nantissement, le cessionnaire ou le titulaire du nantissement transmet l'original du présent certificat au comptable public assignataire, conformément aux articles R. 2191-54, R. 2191-55 et R. 2391-28 du Code de la commande publique.

• Signature de l'acheteur

A	Le
	Signature de l'acheteur ou de son représentant

Copie certifiée conforme à l'original délivré en unique exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée, facilitant le crédit aux entreprises.

A Maintenon le 22 09 2025



A Maintenon le 22 09 2025



Procédure : 28-25-003

Annexe à l'acte d'engagement

DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE

Pouvoir adjudicateur : Ville de Maintenon

Désignation de l'acheteur :

.....
.....

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements ou
cessions de créances :

.....
.....

Objet du marché :

**Objet de la consultation : Ville de MAINTENON Rues Georges Lejars et du Maréchal
Foch**

Travaux de voirie et reprise de trottoirs

Objet du marché : Ville de MAINTENON Rues Georges Lejars et du Maréchal Foch
Travaux de voirie et reprise de trottoirs

Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

☐ Un document annexé à l'offre du soumissionnaire.

☐ Un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de
paiement (sous-traitant présenté après attribution du marché).

☐ Un acte spécial modificatif : il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du
.....

Identification du soumissionnaire ou du titulaire

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la
prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale),
adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

.....
.....



(Texte imprimé sur le document)

Certifiée conforme à l'original délivré en unique
 exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en
 tant que titre juridique ou de nantissement de créance consenti
 par la société au 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée,
 conformément aux dispositions de la loi relative aux sociétés
 commerciales et à la facilitation du crédit individuel, SA, SARL, EURL, as

Le titulaire individuel, le titulaire ou le membre du groupement
 (société individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

Identification du sous-traitant :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : (Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne) :

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du Code de la commande publique)?

☐ OUI ☐ NON

Nature des prestations sous-traitées :

Nature des prestations sous-traitées :

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

A. Maitenon le 22 09 2025

Copie certifiée conforme à l'original délivré en unique
exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en
cas de cession ou de nantissement de créance consenti
conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée
facilitant le crédit aux entreprises.



Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour
fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

- ☐ Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;
- ☐ Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Prix des prestations sous-traitées :

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée infra, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT (€) :
- Montant TTC (€) :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du Code général des impôts :

- Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
- Montant hors TVA (€) :

Modalités de variation des prix :

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir **droit au paiement direct** (article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du Code de la commande publique) :

A Maintenance le 22 09 2025

Copie certifiée conforme à l'original délivré en un seul exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 facilitant le crédit aux entreprises, Procédure : 28-25-003



☐ OUI ☐ NON

Condition de paiement :

Références bancaires :
(Joindre un IBAN.)

IBAN :

BIC :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : ☐ OUI ☐ NON

Capacités du sous-traitant :

Nota : ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

Récapitulatif des informations et renseignements ou des pièces demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

idem mandataire

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure :

Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique ().**

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante : ☐

(*)Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du Code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

A Maintenon le 22 09 2015

Copie certifiée conforme à l'original délivré en unique
exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en
cas de cession ou de nantissement de créance consenti
conformément à l'article 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée,
facilitant le crédit aux entreprises.

Documents de preuve disponibles en ligne :



Procédure : 28-25-003

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve
sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements
nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

1ère hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du Code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

☐ L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

☐ Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2ème hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

☐ Le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du Code de la commande publique, qui est joint au présent document ;

OU

☐ L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

A, le A le

Le sous-traitant :

Le soumissionnaire ou le titulaire :

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A, le

Le représentant de l'acheteur :

Notification de l'acte spécial au titulaire

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A, le

Copie certifiée conforme à l'original délivré en unique
exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en
cas de cession ou de nantissement de créance consenti
conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée,
facilitant le crédit aux entreprises,

A Maintenon le 22 08 2025



Annexe à l'acte d'engagement

DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Remplir un exemplaire par co-traitant :

Nom commercial et dénomination sociale du candidat :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

.....

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....

.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

SIRET : APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Accepte de recevoir l'avance :

☐ Oui

☐ Non

Références bancaires :

IBAN :

BIC :

Copie certifiée conforme à l'original délivré en unique
exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en
cas de cession ou de nantissement de créance consenti
conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée,
facilitant le crédit aux entreprises.

A Maitenon le 22



Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T. (€)	Taux T.V.A.	Montant T.T.C. (€)
Dénomination sociale :				
.....				
.....				
.....				
.....				
Dénomination sociale :				
.....				
.....				
.....				
.....				
Dénomination sociale :				
.....				
.....				
.....				
.....				
Dénomination sociale :				
.....				
.....				
.....				
.....				
	Totaux			

Copie certifiée conforme à l'original délivré en unique
exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en
cas de cession ou de nantissement de créance consenti
conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée,
facilitant le crédit aux entreprises.

A Maintenon le 22 05 2025



